



accession a une residence secondaire

Par **cathym**, le **25/01/2012** à **00:01**

Je souhaite acquerie une residence secondaire avec mon nouveau compagnon. Je suis veuve et j'ai 2 enfants. Mon compagnon est celibataire, sans enfants. Nous ne sommes ni maries, ni pacsés.

Pour acheter ce bien, je contracterai un pret immobilier en mon nom propre. Mon compagnon m'aidera a financer ce projet.

Peut-on, dans ces conditions:

- acheter ce bien a nos 2 noms (mon compagnon et moi meme) et
- si oui, peut on differencier les pourcentages de chacun de nous 2 sur cette acquisition (ex: 70 et 30% plutot que 50 et 50%).?

Merci de votre aide

Par **youris**, le **25/01/2012** à **10:54**

bjr,

vous pouvez acheter ce bien à deux avec la répartition que vous voulez mais qui représente à peu près la réalité du financement.

ne pas oublier qu'un achat immobilier à deux sans être marié ni pacsé est une source assurée de litiges futurs en cas de séparation par principe conflictuelle.

les sites juridiques sont remplis de litiges suite à séparation de concubins.

voyez un notaire avant de vous engager.

cdt

"quand on aime on ne compte pas; quand on n'aime plus on commence à compter"